

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

ÉTAT DES RÉSULTATS PROSPECTIF

Exercice terminé le 31 mars 2012

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation de cet état des résultats prospectif, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Cet état est fondé sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 15 décembre 2010 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Approuvé par :

Le président,

Le vice-président des services
administratifs communs,

Chad Gaffield, Ph.D., MSRC

Jaime Pitfield
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Le _____

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

État des résultats prospectif pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	Résultats estimatifs 2011	Prévisions 2012
	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Charges		
Coûts indirects de la recherche	329 699	322 729
Bourses et prix	120 193	120 574
Recherche définie par le chercheur	82 296	87 778
Chaires de recherche du Canada	61 118	61 093
Développement de la recherche stratégique	29 313	31 014
Activités de réseautage liées à la recherche	23 412	24 322
Services internes	21 180	20 241
Recherche et formation ciblées	20 135	9 837
Diffusion de la recherche et adaptation des connaissances	7 232	7 615
Total des charges	<u>694 578</u>	<u>685 203</u>
Coût de fonctionnement net	<u>694 578</u>	<u>685 203</u>

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 inclut les montants réels pour la période du 1er avril 2010 au 31 octobre 2010

Informations sectorielles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

Notes afférentes aux états financiers

1. Pouvoirs et objectifs

Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines* dans le but « de promouvoir et de soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ». Le CRSH est un établissement public nommé aux termes de l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il réalise ses objectifs dans le cadre de neuf activités de programme qui sont décrites dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les subventions, les bourses et les dépenses de fonctionnement du CRSH sont financées par des crédits budgétaires annuels. Les avantages sociaux sont financés par des autorisations législatives.

2. Hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du CRSH qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- (a) Les activités du CRSH resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'an dernier.
- (b) Les charges, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basées sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 15 décembre 2010.

3. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir avec exactitude les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2010-2011 et pour 2011-2012, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de cet état des résultats, le CRSH a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et jugements pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Le facteur qui pourrait donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et les états de résultats historiques est notamment :

- (a) Des modifications supplémentaires au budget, grâce à de nouvelles initiatives ou ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le CRSH ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux autorisations ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires.

4. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncé ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucun écart important par rapport aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le CRSH est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les opérations touchant les autorisations parlementaires sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse. Alors que l'état des résultats prospectif est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats prospectif ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux correspondant aux autorisations parlementaires. La note 5 présente un rapprochement entre les deux méthodes de comptabilisation.

b) Charges – Elles sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les subventions et les bourses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le droit du bénéficiaire a été établi, quand celui-ci a satisfait aux critères d'admissibilité, que l'engagement a été approuvé et que le paiement est dû avant la fin de l'exercice.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes pour les locaux, les services de vérification et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

c) Avantages sociaux futurs

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeur administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CRSH au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CRSH découlant du Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le CRSH n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime.

- Indemnités de départ : Les employés ont droit aux indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et améliorations locatives dont le coût d'acquisition est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat, tout comme le sont l'ordinateur personnel, les meubles et le matériel usuel assignés à chaque employé, et ce, en raison du grand nombre de ces articles. Le CRSH n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique, y compris les logiciels usuels installés sur les ordinateurs personnels	3 ans
Logiciels de réseau achetés et logiciels conçus à l'interne	5 ans
Autre matériel	5 ans
Mobilier	7 ans
Véhicule motorisé	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre entre la durée de vie utile et la durée du bail

5. Autorisations parlementaires

Le CRSH reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été autorisées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du CRSH diffèrent selon qu'ils sont présentés d'après le financement octroyé par le gouvernement ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

a) **Autorisations demandées**

	Estimations 2011	Prévisions 2012
	(en milliers de dollars)	
Autorisations demandées		
Vote 90 - Charges de fonctionnement	25 343	23 485
Vote 95 – Charges de subventions et bourses	662 698	654 690
Montants législatifs	2 927	2 929
Autorisations disponibles prévues	<u>690 968</u>	<u>681 104</u>

Les autorisations demandées prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 comprennent les montants des dépenses prévues inscrits dans le Rapport sur les plans et priorités de 2011-2012 et les montants estimatifs, à la fin de l'exercice, des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor. Les autorisations demandées estimatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 comprennent les montants présentés dans le Budget des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) de 2010-2011, et ceux qui doivent être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) et les montants estimatifs, à la fin de l'exercice, des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

b) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées :

	Estimations 2011	Prévisions 2012
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	694 578	685 203
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères et organismes du gouvernement	(3 773)	(3 961)
Amortissement des immobilisations corporelles	(630)	(480)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	373	(23)
Rajustement pour l'élément n'ayant pas incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	420	365
Autorisations disponibles prévues	690 968	681 104

6. Avantages sociaux

Les employés du CRSH ont droit à des avantages sociaux spécifiques en fin d'emploi ou au cours de périodes postérieures à l'emploi ou à la retraite, comme le prévoient les diverses conventions collectives ou conditions d'emploi.

a) Prestations de retraite

Les employés du CRSH participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p.100 par année de services validables multipliés par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées par rapport à l'inflation.

Tant les employés que le CRSH versent des cotisations couvrant le coût du Régime. Les charges prévues à ce titre s'élèvent à 2 090 912 \$ en 2010-2011 et à 2 114 738 \$ en 2011-2012, soit environ 1,7 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du CRSH relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le CRSH verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les indemnités seront prélevées sur les crédits futurs. Voici des informations sur les indemnités de départ estimatives en date du présent état des résultats:

	Résultats estimatifs 2011	Prévisions 2012
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des indemnités constituées, début de l'exercice	3 674	3 301
Charge pour l'exercice	(73)	273
Indemnités de départ versées prévues pendant l'exercice	<u>(300)</u>	<u>(250)</u>
Obligation au titre des indemnités constituées, fin de l'exercice	<u><u>3 301</u></u>	<u><u>3 324</u></u>

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CRSH est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CRSH conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'exercice, le CRSH a reçu gratuitement des services d'autres ministères, présentés en a) :

a) Services courants fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le CRSH prévoit recevoir gratuitement d'autres ministères des services de locaux, services de vérification, indemnités pour accident du travail et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats prospectif du CRSH:

	Résultats estimatifs 2011	Prévisions 2012
	(en milliers de dollars)	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	2 320	2 519
Services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général	88	88
Contributions couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance médicale et d'assurance dentaire fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor	1 365	1 354
Total	<u>3 773</u>	<u>3 961</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène certaines activités au nom de tous sans frais. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du CRSH.

b) Administration de programmes au nom d'autres ministères

Le CRSH administre des fonds qui proviennent d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral en émettant des subventions, bourses et autres paiements connexes en leur nom. Le CRSH prévoit administrer 231 681 255 \$ en 2011-2012 (220 814 588 \$ en 2010-2011) en subventions et bourses de ce genre. Ces charges sont indiquées dans les états financiers de ces ministères et organismes du gouvernement et non dans ceux du CRSH.

Dans certaines circonstances, le CRSH recouvre également des frais administratifs lorsqu'un fardeau administratif important est absorbé par le CRSH pour l'administration de certains fonds au nom d'autres ministères et organismes fédéraux. Le CRSH prévoit récupérer 128 600 \$ en 2011-2012 (128 600 \$ en 2010-2011). Les montants prévus réduiront les charges de fonctionnement du CRSH.

8. Informations sectorielles

(en milliers de dollars)

	2011	2012									
	Total	Coûts indirects de la recherche	Bourses et prix	Recherche définie par le chercheur	Chaires de recherche du Canada	Développement de la recherche stratégique	Activités de réseautage liées à la recherche	Services internes	Recherche et formation ciblées	Diffusion de la recherche et adaptation des connaissances	TOTAL
Paiements de transfert											
Subventions et bourses	662 698	322 403	118 829	84 407	59 205	30 189	23 990	0	8 350	7 317	654 690
Total des paiements de transfert											
Charges de fonctionnement											
Salaires et avantages sociaux	21 075	278	1 605	2 958	1 411	702	296	12 361	1 257	263	21 131
Transport et communications	1 813	10	104	316	147	75	15	571	136	16	1 390
Information	573	0	1	3	28	2	2	442	4	2	484
Services professionnels et spéciaux	4 804	38	31	65	289	43	17	3 246	87	15	3 831
Logement et locations	2 513	0	4	29	13	3	2	2 685	2	2	2 740
Réparation et entretien	275	0	0	0	0	0	0	303	0	0	303
Services publics, fournitures et approvisionnements	197	0	0	0	0	0	0	153	1	0	154
Amortissement	630	0	0	0	0	0	0	480	0	0	480
Total – Charges de fonctionnement	31 880	326	1 745	3 371	1 888	825	332	20 241	1 487	298	30 513
Total - Charges	694 578	322 729	120 574	87 778	61 093	31 014	24 322	20 241	9 837	7 615	685 203